

AUTOUR DE JEAN DE SAVIGNY

S'il est difficile de se reconnaître parfois entre les différentes communes, voire les hameaux qui portent le nom de SAVIGNY, il est encore plus délicat d'être affirmatif quant aux porteurs de ce nom. Nous écrivons donc ce chapitre à titre indicatif, comme une recherche ou une orientation de recherche et non comme définitive ou généalogie assurée, confirmée.

Ces réserves faites il semble bien qu'il y ait eu une famille porteuse du nom de SAVIGNY, qui sans être illustre, a rendu des services et se rattache bien à SAVIGNY sur CLAIRIS.

On pourrait lui donner comme point de départ dans les textes de Geoffroy de SAVIGNY, cité dans une lettre royale conservée aux archives Nationales datée de 1305. Mais nous n'avons aucune preuve qu'il y ait un rapport avec SAVIGNY sur CLAIRIS, ni qu'il y en ait (hors l'homonymie) avec les SAVIGNY suivants dont certains concernent bien le village étudié ici.

Suit chronologiquement un Guillaume de Savigny, que pour une meilleure compréhension nous affecterons d'un numéro d'ordre comme les suivants. Ce sera Guillaume I° de Savigny. A partir de 1337, il s'est particulièrement occupé de la translation du Dauphiné à la France. C'est un juriste comme le seront d'autres Savigny. Clerc du roi il est anobli en 1347 et en reconnaissance de ses services (le Dauphiné ayant effectivement été annexé à la France comme terre de l'héritier du royaume pour le premier Dauphin, futur Charles V) le roi lui octroie en novembre 1356 des biens immobiliers dans le baillage de GISORS, saisi sur une forfaiture. Dans l'acte il est désigné comme « maître Guillaume de Savigny, secrétaire du Dauphin ». Il avait pour l'essentiel fait carrière dans l'administration du Dauphiné, bien personnel du Dauphin et au service de ce dernier, par ailleurs duc de Normandie d'où l'emplacement du bien de Gisors.



Statue de Charles V

Y a-t-il un rapport entre Guillaume I° et un autre Guillaume de Savigny que nous appellerons Guillaume II et Jean I° de Savigny (ce dernier concernant de façon certaine Savigny sur Clairis, les deux étant de la même famille) ? Ce n'est pas sûr, pas plus que l'absence de rapport par ailleurs, aussi nous l'avons placé ici que pour favoriser une éventuelle recherche.

Dans un texte de la fin du XIV° siècle, de « l'histoire des rues et des maisons de SENS » de Charles POREE désigne Guillaume II, après Henri Pierre le Compasseur, comme possesseur avec Jean I° de Savigny, de la maison de l'Epée au bout de la Juiverie.

Le texte dit même « à Maître Guillaume de Savigny et à Maître Jehan de Savigny » impliquant d'après le contexte que Guillaume a précédé Jehan, les Compasseur ayant dû vivre vers 1340-1360, leurs ancêtres Pierre puis Guillaume le Compasseur, drapiers, vivant l'un en 1288 et l'autre en 1302. Maître Guillaume I° et Maître Guillaume II° de Savigny sont-ils le même, ou fils du premier, ou sans rapport entre eux : rien ne peut en décider !

Mais Jean I° de Savigny a sûrement la même appartenance que Guillaume II comme les « Compasseur » entre eux pour avoir la même maison. Or la carrière de Jean I° est assez connue : à ce titre il est présent lors de la rédaction du statut des tanneurs de la ville de SENS en 1372. Il est lieutenant général du baillage de SENS quand un changeur, Pierre MOREAU, le consulte avec le prévôt Jean BUCHART à propos d'une maison rue de la Poterie, près du carrefour de la Boucherie, ce qui l'amène à enquêter dans tout le baillage de SENS. Il est pour l'époque « licenciés en lois et par lettre du roi Charles VI, il assure la justice au baillage de SENS en l'absence du titulaire. Il restera lieutenant général du baillage de SENS jusqu'en 1405 et décède en 1412.



Charles VI « dit le fou »

Suit Jean II de Savigny. En 1412 quand il est question de la maison de la Cloche sise dans la Grande Rue (à SENS comme la maison de l'Epée), il est dit « tenant par derrière à la maison et héritage de Jehan de Savigny ». Ce Jean II est-il fils ou petit fils de Jean I° ? Il semblerait

plutôt s'agir du fils, aussi réservons nous l'appellation Jean III à celui qui a joué un rôle dans les années 1429-1430, Jean II ayant pu avoir plusieurs enfants.

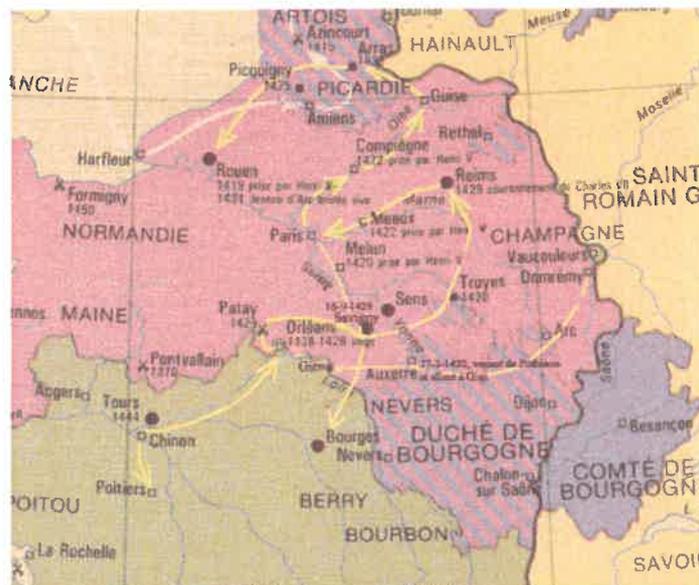
Jean III est secrétaire du roi CHARLES VII et archidiacre de Melun (archidiaconé dépendant de l'archevêché de SENS)



Charles VII

Jeanne d'Arc

Occupée par les anglais, la ville de SENS ou mieux les autorités de la ville, acquises aux occupants, s'opposèrent à l'ouverture de la cité à Charles VII quand il revint de PARIS avec Jeanne d'Arc en direction de la LOIRE le 15 septembre 1429. Aussi, dit la « Chronique du Siège d'Orléans » : « Il lui convint (Charles VII) de passer à gué un peu au-dessous de la ville, la rivière d'Yonne et de tirer sur COURTENAY » en suivant le chemin des carrosses le 16 septembre. Ce refus de SENS était une déception, d'autant qu'en Juillet au moment de la marche sur REINS, le capitaine anglais de NOGENT sur SEINE révélait que SENS était travaillé par les artisans du DAUPHIN (Charles VII) pour s'ouvrir à eux. (voir carte plus grande en annexe)



Or Jean III de Savigny s'était réfugié à MONTARGIS. En décembre 1429 deux cordeliers de SENS vinrent y trouver Henry MAULOË, audencier de France, et Jean III secrétaire de Charles VII, pour connaître les conditions du roi en cas de reddition de la ville au souverain. Le moment était opportun car Jean de Crosne , capitaine de SENS pour les anglais, était à PARIS. Jean III eu alors un rôle décisif, ayant gardé des liens avec les magistrats de SENS en dépit de son éloignement de la ville. Aussi, dès le 7 janvier 1430 et malgré l'intervention de Guy de la Trémoille, comte de JOIGNY »bourguignon » et donc réservé à l'égard du transfert de SENS au roi, et conformément au conseil de l'archevêque de SENS, Jean de Nanton, réfugié à BRIENON sur ARMANCON, Charles de Bourbon comte de Clermont, Bouzon de Fages capitaine de MONTARGIS, Henri Mauloë et Jean III de Savigny étaient à SENS. Ils y reçurent le serment de fidélité des habitants. Entre autres présents, ces derniers donnèrent aux représentants du roi, les fleurs de lys battues à or, appartenant au souverain, qu'un bourgeois lié aux « Savigny », Rémy Maulmirey, avait rachetées à un compagnon qui les avait trouvées lors de la prise de SENS par les anglais dix ans plutôt. Dès le 27 janvier, Charles VII envoyait une chartre aux habitants, ceux qui avaient été expulsés ou qui avaient émigrés commencèrent à rentrer.

Image de la ville de SENS au Moyen-Age



Un manuscrit conservé à BERNE (SUISSE) relatif au Baptême des deux enfants de Nicolas du Plessy (de la famille du Plessis aux Eventés, héritière de Marie de la Belliole) ajoute des détails intéressants. Nicolas du Plessy, marié en secondes noces à Philippa, fille d'Adam de Bragelongne, seigneur de JOUY en GATINAIS, eu deux fils. Guiot le premier baptisé à Saint Hilaire de SENS le 13 juillet 1428, donc sous l'occupation anglaise eut comme premier parrain Guy de Bar, bailli de SENS pour les « bourguignons » et pro anglais et comme second parrain, Jcquet de Hongres, seigneur de VILLENEUVE la DONDAGRE (et peut-être de FOUCHEROLLES) et comme marraine, Jeanne veuve de Guillaume d'Ogny, cousine germaine du père. Jean le cadet, baptisé dans la même église le 7 mars 1430, eut comme premier parrain, Maistre Jean (III) de Savigny, archidiacre de MELUN en l'église de SENS et comme second parrain Jean de Troucillon, la marraine étant Jeannette fille de feu Robert le Bar. On

voit comment la même famille était passée en 18 mois d'un parrainage principal bourguignon à un parrainage principal royal.

Cet exemple traduit l'écheveau des réactions diverses entre lesquelles s'était trouvée prise la population et même la haute bourgeoisie, les noms cités révélant que des familles seigneuriales proches du Vau vivaient à SENS. Mais il faut ajouter que parmi les différentes mentions de Jean III de Savigny, l'une d'elles dit de « Savigny lez Sens », on comprend mieux sa place à côté de gens liés à la BELLIOLE, FOUCHEROLLES, JOUY, VILLENEUVE la DONDAGRE et OGNY dans les relations des Plessy. Mais du même coup on peut tenir pour assuré que depuis Guillaume II on a bien à faire à une famille concernant de quelques façons SAVIGNY sur CLAIRIS. On souhaite que d'autres documents puissent éclairer davantage cette lignée ; d'autant que la maison de l'Epée appartient en 1479 à un Nicolas de Maulmirey, fils de Nicolas de Maulmirey mort en 1469, lui-même fils semble-t-il d'un drapier, Remy Maulmirey qui avait racheté les fleurs de lys battues d'or à la suite de l'action décisive de Jean III de Savigny en faveur de SENS en 1429-1430.

On peut joindre ici d'autres indications subséquentes. Ainsi en 1448 il est question d'un Jean IV de Savigny, écuyer, témoin d'un amortissement de bien par le seigneur de COULANGES (sur YONNE). Rien n'est sûr le concernant. Puis en 1459 Pierre DUPUIS, curé de Sainte Colombe, possède dans la Grande rue à SENS une maison tenant à Guillaume III de Savigny (celle qu'avait déjà Jean II). Ce Guillaume III meurt avant 1469 moment où un certain Huguet Chapillon possède dans cette même rue une maison tenant à celle des héritiers de Guillaume III de Savigny. Vient ensuite un Martin de Savigny, lieutenant du baillage de SENS de 1482 à 1502 qui avec cette fonction, pourrait se rattacher par Guillaume III à Jean II qui l'avait exercée juste un siècle plus tôt. Marin de Savigny entre autre épisode entra en conflit en 1487 avec le receveur des aides et des tailles de SENS, André de la Haye, seigneur de CHAUMOT. On terminera avec Jean V de Savigny seigneur de Montifaut, demeurant à COULANGES (sur YONNE) en 1511, ce qui le rapproche de Jean IV ; mais lui confère la même incertitude que ce dernier.

Il reste comme conclusion provisoire que Guillaume II, Jean I^o, Jean II ; Jan III, Guillaume III et Martin appartiennent au même rameau familial de « SAVIGNY lez SENS » dont ils ont illustré le nom. Etaient-ils issus d'un anobli comme Guillaume I^o, ce qui suggérerai une simple provenance de SAVIGNY ? Etaient-ils au contraire descendants d'anciens seigneurs de SAVIGNY et alors constituant une branche des VIEILCHASTEL de SENS que l'on peut suivre depuis Etienne de VIEILCHASTEL en 1238 ? On ne peut préciser exactement entre ces deux hypothèses de travail.